

COMPTE RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU LUNDI 27 JUILLET 2015 à 20 H 30

Le Conseil Municipal s'est réuni à la Mairie le lundi 27 juillet 2015 à 20 H 30, sous la présidence de Monsieur Yves RIMOUX, Maire.

Présents : Monsieur Yves RIMOUX, Madame Patricia GOUTORBE, Monsieur Jean-Paul BOURLIERE, Madame Evelyne RICARD, Messieurs Pierre MOUTET, Laurent GITENET, Mesdames Christine DURAND, Catherine BIGAY, Stéphanie ROBERT, Monsieur Rémy ARQUILLERE, Mesdames Corinne THIVANT, Fabienne MEANT, Messieurs Laurent VILLANO et Didier RICARD.

Absent excusé : Monsieur Fabrice PETELET donne pouvoir à Madame Stéphanie ROBERT

Monsieur Didier RICARD a été désigné secrétaire de séance.

=+==+==+==+==+==+==+==+==+

Le compte-rendu de la précédente réunion est approuvé à l'unanimité.

Monsieur le Maire demande à modifier l'ordre du jour, pour ajouter une délibération concernant l'application du droit des sols.

POINT SUR LES TRAVAUX EN COURS

* Construction du groupe scolaire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'une réunion de chantier s'est encore tenue jeudi dernier. Les entreprises ne se bousculent pas pour venir faire les dernières finitions. Le déménagement a eu lieu mercredi 15 et jeudi 16 juillet, de 6h00 à 13h00. Monsieur le Maire remercie toutes les personnes qui ont participé à ce déménagement. Les cartons étaient en nombre. Un tri a été fait dans le mobilier. Le mobilier de la classe de CM a été livré mercredi 22 juillet. Le bureau de direction, deux bureaux d'enseignant et deux tables pour les activités ont été commandés auprès de l'UGAP et seront livrés fin août. Il restera quelques aménagements intérieurs de placards, notamment ceux de la salle d'évolution.

* Aménagement du bourg

La rue du Château est terminée, sauf le lot n°2 « espaces verts », qui attend la bonne saison. Monsieur le Maire présente un avenant de l'entreprise EUROVIA pour travaux complémentaires résultant d'adaptations suite aux différents travaux réalisés par les concessionnaires : mise à la côte de nouveaux tampons et raccordement de descentes EP supplémentaires, pour un montant de 4.589,90 € HT. Le Conseil Municipal donne son accord et autorise Monsieur le Maire à signer tout document afférent à ce dossier.

Route de Lespinasse, les travaux sont arrêtés car l'entreprise est en congé.

Les travaux d'enfouissement de réseaux se poursuivent, il y a d'énormes trous à proximité du Foyer rural. Monsieur le Maire a demandé à ce que ces tranchées soient rebouchées pendant les congés

des entreprises car le foyer va être utilisé deux fois en août, et une simple plaque au sol n'est pas suffisant en terme de sécurité.

C'est la fin des tranchées dans le bourg.

Le problème d'éclairage de la rue de la Côte Roannaise est résolu, par un changement dans le type de lumière utilisé pour augmenter la distance entre deux points lumineux. Il a tout de même été obligé de refaire une tranchée de 10 m pour déplacer une sortie.

Concernant le COCA, Monsieur le Maire indique qu'une réunion s'est tenue en Mairie le lundi 6 juillet en présence de Monsieur LAURENDON, Vice-Président en charge de la contractualisation et Madame VONNER, en charge de notre dossier. Il a été question d'un COCA trop important pour les finances du Conseil Départemental. Il ne peut pas tout financer.

En conclusion, le Conseil Départemental ne financera pas les parties qui ont été financées par le 1% paysage. Cela représente 170.000,00 € de subvention en moins, tout de même.

Le Conseil Départemental s'engage à financer la suite des travaux. Il faudra également demander une subvention au titre de la DETR, on ne sait jamais !

Au sujet du groupe scolaire, c'est acté, on avait l'autorisation de commencer les travaux.

Pour fixer tout cela, la commission d'aide à l'investissement se tiendra le mercredi 9 septembre à 16h30 à Saint Etienne. La commission permanente qui entérinera notre COCA se réunira en octobre, probablement le 12. Monsieur le Maire regrette encore une fois la perte de temps, et a demandé le versement de la subvention du Conseil Général dès la signature du COCA.

* Local commercial

Les travaux avancent normalement. Il y a un temps d'arrêt en août car les entreprises seront en congé. Le chantier reprendra fin août début septembre par la pose des menuiseries extérieures.

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal qu'il y a un petit souci avec les travaux réalisés dans le cadre du lot 1, qui prévoyait le raccordement du local au réseau d'assainissement. Or, c'est Roannaise de l'Eau qui aurait dû se charger du raccordement. Il faut donc que les services de Roannaise de l'Eau valide les travaux réalisés par l'entreprise FESSY. Monsieur le Maire exprime toute sa confiance à l'entreprise et indique qu'un raccordement effectué par Roannaise de l'eau aurait coûté 1700 €. Affaire à suivre.

Monsieur Jean-Claude DUCARRE a informé Monsieur le Maire que les repreneurs potentiels sont en train de passer les formations nécessaires à la reprise du commerce et font faire des devis pour du matériel et des équipements. Un rendez-vous sera pris avec eux pour venir sur place.

Monsieur le Maire informe également qu'il a reçu Monsieur CORDEIRO de la CCI pour préparer les dossiers de demandes de subventions Conseil Départemental et FISAC. Les dossiers partiront d'ici la fin de semaine.

APPLICATION DU DROIT DES SOLS

Monsieur le Maire rappelle qu'à compter du 1^{er} juillet prochain, la commune ne pourra plus bénéficier des services gratuits de l'Etat pour l'instruction des actes d'urbanisme (Permis de construire, déclaration préalable, Certificat d'urbanisme, permis d'aménager, permis de démolir).

Monsieur le Maire rappelle que lors du dernier Conseil, il avait été décidé de confier à la commune de RENAISSON l'instruction de nos permis et déclarations. Seuls les Permis pour des Etablissements recevant du public resteront gérés par les services de la DDT.

La commune de Renaison nous a fait parvenir la convention. Ils devront délibérer aussi, lors de leur prochaine réunion prévue le 26 août.

Le Crozet, Noailly, Saint Forgeux Lespinnasse, Saint Haon le Chatel et Saint Martin d'Estreaux ont d'ors et déjà signé la convention avec la commune de Renaison.

Le Conseil Municipal prend acte.

BILANS CANTINE ET GARDERIE

*** Cantine**

L'évolution du nombre de repas est positive depuis 2008.

Pour l'année scolaire 2014-2015, 6308 repas ont été servis pour une facture totale de 21.510,28 €, réglée à la Maison Familiale des Athiauds de SAINT GERMAIN LESPINASSE. Le repas était facturé 3,41 €.

21.749,60 € ont été encaissés, avec un montant d'impayés s'élevant à 108,50 €. Les tarifs étaient de 3,50 € pour les forfaits et 3,80 € pour le ticket occasionnel.

Monsieur le Maire rappelle que la Maison Familiale propose un nouveau contrat pour l'année scolaire 2015/2016. Le prix du repas sera désormais facturé 3,48 €.

Le Conseil Municipal avait autorisé Monsieur le Maire à signer ce contrat. Le Conseil Municipal avait également décidé de maintenir le prix du repas à 3,50 € le repas au forfait, et 3,80 € pour le repas occasionnel.

*** Garderie**

Très forte augmentation de la fréquentation en 2014-2015. Il y a eu 3946 gardes au lieu de 2481 gardes en 2013-2014.

3946,00 € ont été encaissés y compris quelques régularisations de l'année scolaire précédente. Cette année, il reste au 16 juillet 2015, 72,00 € non payés.

Après discussion, le tarif de 1 € par jour de garde périscolaire, que ce soit le matin avant l'école, l'après-midi après l'école, ou avant et après l'école, est maintenu.

*** Régie d'avance garderie**

Monsieur le Maire explique à l'Assemblée qu'habituellement, 20 % des recettes garderie de l'année scolaire précédente étaient redistribuées sous forme de subvention dans le compte garderie, pour ses dépenses de fonctionnement, au début de l'année scolaire.

Aussi, il demande aux membres du Conseil Municipal de fixer une allocation au titre de l'année scolaire 2015-2016.

Le Conseil Municipal décide que la garderie périscolaire continuera à disposer d'un montant calculé sur la base de 20 % des recettes garderie de l'année scolaire précédente et fixe à 789,20 € la somme mise à disposition de la garderie pour l'année scolaire 2015-2016, somme qui pourra être retirée par la régie d'avances garderie.

Concernant les impayés, des titres de recette ont été établis afin de sortir ces dettes de la régie.

PERSONNEL COMMUNAL

COMPTE-RENDU DE RÉUNIONS

*** Syndicat des Eaux de la teyssonne, le 17 juin**

- Prix de vente de l'eau : indexation du tarif ; Augmentation du prix de vente du m³ d'eau de 2%, soit 1,64 € HT le m³ à compter du 1^{er} juillet 2015.
- Indexation de la redevance pour l'antenne Bouygues télécom avec la société Infracos, autorisation de signer un avenant.
- Admission en non-valeur : 8.094,75 €
- Présentation du rapport sur le prix et la qualité des services de l'Eau potable
- Plan de formation au profit des agents : obligations réglementaires
- Questions diverses : conférence sur l'eau, demande de suppression des antennes Bouygues et Orange positionnées sur le réservoir de Saint Germain Lespinasse, information sur les travaux, présentation du Système d'Information Géographique,

RAPPORT SUR LE PRIX ET LA QUALITE DU SERVICE D'EAU POTABLE

Monsieur le Maire présente ce rapport concernant l'année 2014.

Il comporte :

- 1) Les caractéristiques techniques du service : il dessert environ 7216 habitants sur 11 communes. Le réseau a une longueur de 414,700 km. Le volume d'eau facturé et consommé s'élève à 391.191 m³.
- 2) Tarifification de l'eau et recettes du service : Au 1^{er} janvier 2015, l'abonnement annuel est de 90,48 € HT et la consommation est de 1,61 € HT le m³.
- 3) Les indicateurs de performance : Pour s'assurer de la qualité de l'eau distribuée, de fréquentes analyses sont effectuées. Les prélèvements sont faits par la DDASS permettant le suivi des divers paramètres portant sur la qualité organoleptique, physico-chimique, microbiologique des eaux et la recherche des substances indésirables, toxiques ou la présence de pesticides et produits apparentés. Les 50 analyses réalisées en 2014 concernant 8189 paramètres ont montré un taux de conformité à 100 %.
- 4) Financement des investissements : Etat de la dette du service
 - Annuité payée en 2014 :
 - * Capital : 334.766 €
 - * Intérêts : 69.795 €
 - * soit un total de : 404.561 €
 - Dette en capital au 31/12/2014 : 1.714.953 €
- 5) Travaux réalisés par les services techniques du syndicat
- 6) Travaux d'investissement réalisés par une entreprise

Il est rappelé également que le réseau du syndicat offre un taux de rendement de 86,54 %, ce qui est satisfaisant.

Le rapport complet est consultable en Mairie.

RAPPORT D'ACTIVITÉ 2014 DE ROANNAISE DE L'EAU

Monsieur le Maire présente le rapport de Roannaise de l'Eau.

Le rapport complet est consultable en Mairie.

QUESTIONS DIVERSES

* Monsieur le Maire donne lecture du courrier de l'AS CHANGY. Le club demande si la tonte du terrain pourrait être prise en charge par la mairie. Le Conseil Municipal souhaite réfléchir aux différentes solutions envisageables et reporte la décision au prochain conseil.

* Inauguration groupe scolaire

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 00 h 00.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu
Le LUNDI 14 SEPTEMBRE 2015 à 20H30.